

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 02 décembre 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024057

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : BOURGUET Sébastien (procuration à LAFONT Eric)

A été nommé secrétaire : Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 25/11/2024

Date d'affichage : 26/11/2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 030-213001092-20241202-DE2024057-DE

Objet de la délibération : Annulation de la délibération N° 2023020 du 26 juin 2023 prescrivant l'élaboration d'une CARTE COMMUNALE

Le Conseil Municipal d'Euzet

Considérant que la commune ne souhaite pas poursuivre la procédure d'élaboration d'une carte communale initiée par délibération n° 2023020 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2023 dans la mesure où celle-ci n'a jamais été mise en œuvre, qu'elle ne répond plus au nouveau contexte législatif et réglementaire et quelle n'est pas adaptée aux besoins de développement actuels de la commune ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

1- d'annuler la délibération n°2023020 en date du 26 juin 2023 prescrivant l'élaboration d'une carte communale ;

La présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur la Préfet du Gard.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 030-213001092-20241202-DE2024057-DE